



RETRAITES COMPLEMENTAIRES : BONUS POUR LE PATRONAT !

Le 30 octobre dernier, les syndicats CFDT, CFTC, CFE-CGC ont accepté les propositions du patronat pour financer les régimes complémentaires AGIRC (cadres) et ARRCO (salarié-es du privé).

Le texte du MEDEF, de la CGPME et de l'UPA (Artisans) revient en pratique, à reporter à 67 ans, le départ en retraite à taux plein pour les complémentaires.

Le système doit inciter les salariés à travailler plus longtemps, soit une année de plus à partir de 2019, à condition qu'ils remplissent les conditions nécessaires pour partir avec une retraite à taux plein (62 ans et 41,5 années de cotisation). Pour un départ avant 67 ans, des décotes (10 % par année manquante) seront appliquées. Des bonus de 10 %, 20 % et 30 % seront appliqués pendant un an pour des salariés restant en activité 2, 3 ou 4 ans de plus !

« L'objectif que je m'étais fixé a été atteint » a expliqué le négociateur du MEDEF. Les signataires parleront sans doute d'un accord « équilibré ».

Philippe MARTINEZ n° 1 de la CGT a dénoncé « un plan d'économies inacceptable de 5,7 milliards où le Patronat met 300 millions au pot ». Qui paiera le reste d'après vous ?

TRAVAIL LE DIMANCHE : LA VALLS DES CONTREPARTIES

Les choses ont déjà été bien discutées en première lecture à l'assemblée nationale a déclaré M. VALLS à propos du projet de loi controversé sur le travail le dimanche. Assurément pas assez pour le Sénat qui est allé plus loin en autorisant « les magasins de biens culturels à déroger à la règle du repos dominical » et en attribuant « le repos hebdomadaire par roulement », ce qui revient à les autoriser à ouvrir 52 dimanches par an !

Ouverture des magasins le dimanche ?



Les sénateurs ont aussi exonéré les entreprises de moins de 11 salariés de la plupart des contreparties au travail dominical. Tant qu'on y est !

La semaine dernière, les salarié-es du commerce de

Paris regroupés au sein du Comité de Liaison Intersyndical du Commerce de Paris (CLIC-P dont la CGT Commerce-Distribution-Service fait partie) se sont prononcés majoritairement contre l'ouverture des magasins le dimanche et la nuit.

DOIT-ON CRAINDRE LE PIRE ?

État d'urgence ou pas, l'agenda social ne va pas connaître de pause dans les semaines et les mois à venir. Peut-on imaginer et considérer comme acceptable que les salariés ne puissent user de leur liberté de manifester ? La CGT restera très vigilante. Un premier rendez-vous est fixé le 2 décembre en soutien aux 6 d'Air France. Un deuxième aura lieu le 05 décembre autour des revendications des chômeurs. Dans notre secteur, le plan d'urgence nécessite une autre orientation des politiques économiques. C'est en renforçant les services publics dans leurs rôles et leurs moyens qu'on pourra obtenir des vrais résultats. Le Pacte social doit primer sur le pacte de responsabilité, ce n'est qu'à cette condition que le pacte de sécurité pourra fonctionner.

C'est pourquoi, la CGT Finances Publiques réaffirme sa revendication d'un renforcement de la DGFIP dans tous ses rôles, et l'attribution des moyens correspondants. Elle exige de vraies annonces sur les moyens humains et budgétaires nécessaires pour notre direction, afin de faire face à ses enjeux en matière de contrôle, de finances locales et de cohésion sociale. [La suite en lien](#)

REGLES DE MUTATIONS DEREGLÉES

Bruno Parent vient de confirmer le retour en arrière sur un certain nombre de points en ce qui concerne les règles de mutation. Au prétexte d'un besoin de stabilité des effectifs (besoin créé par les sous effectifs chroniques...), les principales modifications sont :

- les mouvements complémentaires A et B, à compter du 1er mars 2017, sont supprimés, *mais les demandes de rapprochement de conjoint pourront être formulées jusqu'à fin mai* ;
 - le mouvement spécifique sur poste, pour la catégorie B uniquement, sera organisé au cours du dernier trimestre 2016 ;
 - les agents C stagiaires seront maintenus 3 ans dans leur Direction et résidence de 1ère affectation, *mais cette règle ne s'appliquera pas aux agents faisant valoir leur souhait d'un rapprochement familial ; le message ne précise plus ALD*.
 - les contrôleurs n'auront plus que 5 choix de spécialité au niveau de la demande de mutation nationale, et les nouveaux promus B (sortie de scolarité au 1/9/2016) seront maintenus dans leur « dominante » durant 3 ans ;
- Les éventuelles modifications de RAN seront vues en CTL, avant validation par la Centrale. Sur ce point, la CGT défendra la création d'une RAN supplémentaire en Sud Loire, pour affiner encore les affectations nationales.

